

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Mehrzweck-Ölspray
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**  
Lubrifiants  
Dégrippant  
Spray de nettoyage  
Produit d'entretien
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
Fermit GmbH  
Zur Heide 4,  
D- 53560 Vettelschoß  
www.fermit.de
- **Service chargé des renseignements :**  
Tel.: +49 (0) 2645-2207  
Fax: +49 (0) 2645-3113  
Email: info@fermit.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tel.: +49 (0) 2645-2207

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
-----------	-----------	--



GHS07

Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 1)

#### · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

#### · Mention d'avertissement Danger

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité  
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

#### · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### · Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### · 2.3 Autres dangers

#### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### · Description :

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

#### · Composants contribuant aux dangers:

CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27-X	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10 - 25%
CAS: 64742-48-9 EINECS: 265-150-3 Reg.nr.: 01-2119486659-16-X	naphta lourd (pétrole), hydrotraité ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304	10 - 25%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-X	propane liquéfie ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10 - 25%
Numéro CE: 927-510-4 Reg.nr.: 01-2119475515-33-X	Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	10-<25%

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires :**  
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **après inhalation :**  
Veiller à l'apport d'air frais  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après contact avec la peau :**  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin  
En cas de gel, rincer à grande eau. Ne pas enlever les vêtements
- **après contact avec les yeux :**  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.  
En cas de maux persistents consulter un médecin.
- **après ingestion :** L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition possible.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**  
assoupissement  
Engourdissement
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.  
Peut monter en pression et éclater sous l'effet de la chaleur.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser à une grande distance sur la terre/ s'enflammer/retourner à la source.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau  
Éloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.  
Veiller à une aération suffisante  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 3)

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Tenir les conteneurs vides éloignés de sources de chaleur et d'inflammation.

Éviter le contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation – Ne pas fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

##### Indications concernant le stockage commun :

 Non nécessaire

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VME: valeur limite de moyenne d'exposition

VLE: valeur limite d'exposition professionnelle (court terme)

##### DNEL

##### Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

Oral	DNEL (consumer, long-term, systemic)	149 mg/kg bw/day (homme)
Dermique	DNEL (worker, long-term, systemic)	300 mg/kg bw/day (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	149 mg/kg bw/day (homme)
Inhalatoire	DNEL (worker, long-term, systemic)	2085 mg/m <sup>3</sup> (homme)
	DNEL (consumer, long-term, systemic)	447 mg/m <sup>3</sup> (homme)

##### PNEC

##### 64742-53-6 distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités

PNEC oral | 9,33 mg/kg food (.)

##### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 4)

- **Protection respiratoire :**  
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.  
Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
Filtre AX.
- **Protection des mains :**  
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériau des gants**  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,7 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps :**  
Port de vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou de fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**  
Un rejet incontrôlé du produit dans la nature doit être évité.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

<b>Forme :</b>	Aérosol
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

##### · Modification d'état

<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Point d'ébullition :</b>	non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Point d'éclair :** ca. -80 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

##### · Température d'inflammation :

**Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 5)

· <b>Danger d'explosion :</b>	Non déterminé.
· <b>Limites d'explosion :</b> <b>inférieure :</b>	0,6 Vol %
<b>supérieure :</b>	10,8 Vol %
· <b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
· <b>Densité :</b>	0,779 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	partiellement miscible
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b> <b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>cinématique :</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants :</b> <b>solvants organiques</b>	36,75 %
· <b>VOC EU</b>	489,5 g/l
<b>VOC EU</b>	70,68 %
<b>VOC Suisse</b>	95,00 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**  
Eviter pénétration du soleil directe, de la chaleur et des source d'ignition.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
A cause de la forte pression de la vapeur, il y a risque d'éclatement des fûts en cas de montée en température
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Agents oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### 64742-53-6 distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50	2,18 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

##### 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab) (OECD 402)

(suite page 7)



# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 6)

Inhalatoire	LC50	> 5,61 mg/l/4h (rat) (OECD 403)
<b>Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics</b>		
Oral	LD50	> 5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2800 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	> 23,3 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

- **des yeux :** Irritant en cas de contact direct.

- **Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité par administration répétée**

<b>Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics</b>		
Inhalatoire	NOAEC (90d)	1600 mg/m3 (rat)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

<b>64742-53-6 distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités</b>		
EC50 (statique)	> 1000 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)	
LC50 (statique)	> 100 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203)	
NOEL (statique)	> 100 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	
<b>64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité</b>		
EC50	4,5 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)	
EC50	3,7 mg/l/96h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	
LC50	8,2 mg/l/96h (Pimephales promelas) (EPA 66013-75-009)	
<b>Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics</b>		
EC50 (statique)	3 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)	
LC50	> 13,4 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	
EC50 (statique)	12 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)	

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

- **Composant :**

Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 7)

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Procéder conforme des réglementations officielles locales.  
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

#### · Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 05 00	gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
14 00 00	DÉCHETS DE SOLVANTS ORGANIQUES, D'AGENTS RÉFRIGÉRANTS ET PROPULSEURS (SAUF CHAPITRES 07 ET 08)
14 06 00	déchets de solvants, d'agents réfrigérants et d'agents propulseurs d'aérosols/de mousses organiques
14 06 03*	autres solvants et mélanges de solvants

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**  
L'emballage doit être complètement vidé après l'utilisation.  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **DOT, ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **DOT** Aerosols, flammable
- **ADR** 1950 AÉROSOLS
- **IMDG** AEROSOLS
- **IATA** AEROSOLS, flammable

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- **DOT**



- **Class** 2.1  
Pas de produit dangereux

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 8)

· <b>Label</b>	2.1
· <b>ADR</b>	
	
· <b>Classe</b>	2 5F Gaz.
· <b>Étiquette</b>	2.1
· <b>IMDG, IATA</b>	
	
· <b>Class</b>	2.1
· <b>Label</b>	2.1
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Polluant marin :</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Gaz.
· <b>Indice Kemler :</b>	-
· <b>No EMS :</b>	F-D,S-U
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>Indications complémentaires de transport :</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	1L
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· <b>Catégorie de transport</b>	2
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	D
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 9)

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta lourd (pétrole), hydrotraité  
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics

- **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

- **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.03.2017

Numéro de version 1

Révision: 28.03.2017

### Nom du produit Mehrzweck-Ölspray

(suite de la page 10)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Service établissant la fiche technique :**

Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3